Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

17875 Grate Cleaner

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

17875 Grate Cleaner

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Weber-Stephen Products (EMEA) GmbH
Rue:	Franklinstraße 28/29
Lieu:	D-10587 Berlin
Téléphone:	+049 (0)30-700149-695
Internet:	www.weber.com
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

INTERNATIONAL: +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)
NATIONAL: Numéro ORFILA (INRIS) + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

Non demandé.

2.3. Autres dangers

Sol très glissant suite au déversement du produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution aqueuse

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
497-19-8	carbonate de sodium			< 2 %
	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19	
	Eye Irrit. 2; H319			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			< 2 %
	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
79-33-4	Acide l-(+)-lactique			< 1 %
	201-196-2		01-2119474164-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
1227096-09-4	Sorbitan oleate decylglucoside crosspolymer			< 1 %
	807-615-0			
3088-31-1	sodium 2-(2-dodecyloxyethoxy)ethyl sulphate			< 1 %
	221-416-0		01-2119979536-20	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2B, Skin Sens. 1; H315 H320 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):
< 5% agents de surface non ioniques

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastrointestinales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : monoxyde et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Information supplémentaire

Le produit lui-même ne brûle pas. Solution aqueuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non demandé.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer la vapeur/aérosol.
Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Préventions des incendies et explosion

Pas de précautions spéciales.

Information supplémentaire

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver hors de la portée des enfants

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée : température ambiante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10 15	67,1 101,2		VME (8 h) VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
79-33-4	Acide l-(+)-lactique		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	592 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	35,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	296 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation
Milieu environnemental	Valeur
79-33-4	Acide l-(+)-lactique
Eau douce	1,3 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection des yeux/du visage

Aucune mesure particulière.
En cas de sensibilité, protection des yeux recommandée.

Protection des mains

Aucune mesure particulière.

Protection de la peau

Aucune mesure particulière.

Protection respiratoire

Aucune mesure particulière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Transparent
Odeur:	Inodore

	Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 25 °C):	9,5

Modification d'état

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

Point de fusion:	65 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point de sublimation:	n.a.
Point de ramollissement:	n.a.
Point d'éclair:	225 °C

Dangers d'explosion

Produit non explosif.

Température d'inflammation:	n.a.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas combustible.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	n.d.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Complètement miscible
Viscosité dynamique:	< 50 mPa·s
Viscosité cinématique:	n.d.

9.2. Autres informations

Donnée non disponible
(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre la radiation solaire direct. Préserver du gel.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

monoxyde et dioxyde de carbone

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium				
	orale	DL50 > 4900 mg/kg	Rat		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	orale	DL50 5660 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 4120 mg/kg	Lapin		
79-33-4	Acide l-(+)-lactique				
	orale	DL50 3730 mg/kg	Rat	EU-REACH	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	EU-REACH	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	265 mg/l	48 h	Daphnia magna		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l		Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna		
79-33-4	Acide l-(+)-lactique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	320 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2800 mg/l	72 h	Pseudokirchneriela subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	130 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Elimination conformément aux prescriptions légales.

Code d'élimination des déchets - Produit

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Vider entièrement le récipient. A éliminer comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Information supplémentaire

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 55: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Information supplémentaire

Le produit est étiqueté conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 (SGH).

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire
N ° CAS:.Chemical Abstracts Service (Désignation Norme internationale des produits chimiques)
EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)
EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles
AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)
COV: Composés organiques volatils
GHS: Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Le système général harmonisé ou SGH)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (L'International Maritime Dangerous Good Code, un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis)
ADN: transport par voie navigable en Europe
ICAO: International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)
MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime
n.a. - non applicable

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H320	Provoque une irritation des yeux.

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l`utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.
Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.
Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.
Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.
(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com